

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2016

L'an deux mil seize, le sept juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2016.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, Mme GANNE Elisabeth, Mme RODRIGUES Fabienne, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : M. OLIVAIN Thierry à Mme PELESE Albane, M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, M. BETHE André à M. NEUVY Flavien, M. ROZIER Daniel à Mme AMEIL Pascale, M. DUARTE Alonso à M. DA SILVA Tony, M. DELIGNE Philippe à Mme ACHERIAUX Corinne.

ABSENTS : néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 23

procurations : 6

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par M. le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

Concessions – Conventions – Contrats :

- ✓ N°29/16 : renouvellement d'une concession n°46-47, pour une durée de 30 ans, au nom de Mme MARQUIE née FREHEL Jeanne, pour un montant de 636 €.
- ✓ N°30/16 : renouvellement d'une concession n°48-49, pour une durée de 15 ans, au nom de M. et Mme ROUEL Robert, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°31/16 : renouvellement d'une concession n°45, pour une durée de 30 ans, au nom de M. et Mme HOULIER Bruno, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°32/16 : vente d'une concession trentenaire n°72, à Mme ALVES épouse AMADO Rosa, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°33/16 : renouvellement d'une concession n°54, pour une durée de 30 ans, au nom de Mme BERNOLLIN épouse PHILIPPE Yvonne, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°34/16 : renouvellement d'une concession n°52-53, pour une durée de 30 ans, au nom de Mme GUILLAUME épouse THEUIL Ginette, pour un montant de 636 €.
- ✓ N°35/16 : convention avec Mme CARON Christelle pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle AR 178 (environ 45 m²), sise impasse du Bief.
- ✓ N°36/16 : convention avec Mme DUPUY Anouk pour l'occupation d'un appartement de type F4 situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 8 rue Jules Ferry, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 364 € par mois.

- ✓ N°37/16 : renouvellement d'une concession n°59, pour une durée de 30 ans, au nom de Mme SIMON épouse ACOSTA Jacqueline, pour un montant de 318 €
- ✓ N°38/16 : convention avec M. REIGNER Philippe pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle AR 178 (environ 40 m²), sise impasse du Bief.
- ✓ N°39/16 : vente d'une concession au columbarium case n°80, pour une durée de 30 ans, au nom de M. METZELER Jean-André et Mme QUINTIN épouse METZELER Michelle, pour un montant de 185,50 €
- ✓ N°40/16 : convention avec M. ARSAC Yann et Mme CHABRILLAT Lucile pour l'occupation d'un appartement de type F5 situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 8 rue Jules Ferry, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 436,80 € par mois.
- ✓ N°41/16 : contrat avec la Société EDF pour bénéficier du service DIALÈGE permettant l'accès à la gestion des consommations énergétiques de la Commune, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} juin 2016 et pour un montant de 40 € HT par mois.
- ✓ N°42/16 : contrat avec l'Association Octave pour l'organisation d'une animation musicale sur échasses « Les Bucoliques et le Colporteur de Rêves », le 13 juillet 2016, avant le feu d'artifice, pour un montant de 1 200 €
- ✓ N°43/16 : contrat avec la compagnie d'assurance Allianz pour l'adjonction du véhicule électrique PEUGEOT PARTNER immatriculé EC-979-KP, affecté au transport des denrées alimentaires des restaurants scolaires, pour la période du 31 mai au 30 décembre 2016, pour un montant de 352,07 € HT.
- ✓ N°44/16 : renouvellement d'une concession n°55-56, pour une durée de 30 ans, au nom de M. et Mme SPISS Charles et France, pour un montant de 636 €
- ✓ N°45/16 : convention avec Monsieur Valéry JOSEPH-PAULINE pour l'occupation d'un appartement de type F3, situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 7 rue Pierre et Marie Curie, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 332,80 € par mois.
- ✓ N°46/16 : convention avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme pour le prêt du stand de tir de l'Hôtel de Police de Clermont-Ferrand, afin de satisfaire à l'entraînement au tir des policiers municipaux, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction et pour un montant de 0,25 € par cartouche tirée.
- ✓ N°47/16 : convention avec Madame Gwénaëlle GUESNE pour l'occupation d'un appartement de type F4, situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 8 rue Jules Ferry, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 364 € par mois.
- ✓ N°48/16 : convention avec l'Association Départementale Puy-de-Dôme des « Restos du Cœur », pour la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux et terrains situés 59 rue de la Maison Blanche à Cébazat sur la parcelle cadastrée AI 183, pour y installer son atelier d'insertion « Jardins du Cœur », pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention afférente.

Marchés publics

- ✓ N° 49/16 : Marché de services – installation du WIFI à Sémaphore.
Le marché est attribué à l'entreprise ABICOM, pour un montant de 15 071,40 € HT.

TRAVAUX

❖ **Maison des associations et Salle des fêtes – Programme de l'opération – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury du concours**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé les éléments du programme de travaux relatif à l'opération « Maison des associations – Salle des fêtes », ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle afférente de 2 000 000 € HT ;
- a autorisé Monsieur le Maire à instruire la procédure du concours de maîtrise d'œuvre ;
- a désigné les cinq membres titulaires du jury de concours et leurs suppléants, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
CHALUS Jocelyne	DA SILVA Tony
PELESE Albane	GAUVIN Laurent
LAVAUD Sylviane	MOULY Brigitte

OLIVAIN Thierry	AMEIL Pascale
GUITTARD Pascal	PLANCHE Frédérique

les personnes qualifiées étant désignées par le pouvoir adjudicateur ;

- a arrêté le nombre des équipes admises à concourir entre 3 (trois) minimum et 5 (cinq) maximum ;
- a autorisé le paiement de l'indemnisation des concepteurs non retenus au 2nd tour et ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement de concours, d'un montant unitaire de 8 500 € HT ;
- a autorisé le paiement de l'indemnisation des maîtres d'œuvre du jury, d'un montant de 450 € HT par session du jury, complétée du remboursement des frais de déplacement sur présentation de justificatifs ;
- a autorisé l'inscription des crédits correspondant aux indemnisations précitées, pour un montant de 55 000 €

❖ **Travaux SIEG – Illuminations de fin d'année de la Tour de l'Horloge**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise en valeur de la Tour de l'Horloge, lors des illuminations de fin d'année, estimée à 22 000 € HT et décidé d'en confier la réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune s'élève à 13 200 €

❖ **Travaux SIEG – Éclairage de la rue de Ceyre suite à un aménagement**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'éclairage public de la rue de Ceyre estimés à 10 200 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune s'élève à 5 100,90 €

HABITAT

❖ **Logements sociaux ZAC des Trois Fées – Garanties d'emprunts à Logidôme – Construction de 38 logements sociaux rue des Frères Grimm**

Dans le cadre de la construction de 38 logements sociaux dans la « ZAC des Trois Fées » rue des Frères Grimm, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder sa garantie à Logidôme à hauteur de 100% pour un prêt constitué de 4 lignes, d'un montant total de 3 774 037 que la Société a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

PERSONNEL

❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise à jour du tableau des effectifs, suite à des réussites aux concours et examens comme suit :

SERVICES TECHNIQUES

4 postes d'adjoints techniques de 2^{nde} classe remplacés par 4 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe.

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe remplacé par 1 poste d'animateur.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} août 2016, sous réserve de l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires compétentes lorsque nécessaire.

❖ **Renforts 2016 – Besoins saisonniers/accroissement temporaire d'activités**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services municipaux les postes contractuels suivants :

ENFANCE-JEUNESSE :

5 emplois d'adjoints techniques de 2^{nde} classe, à temps non complet, affectés aux temps d'activités périscolaires et à la restauration scolaire :

- 2 postes sur une mission de 12h00, les 25 et 26 août 2016 ;
- 1 poste à 12h00/35h00 (12,00/35^{ème}) soit 34,28 %, du 1^{er} septembre au 19 octobre 2016 inclus et du 3 novembre au 16 décembre 2016 inclus ;
- 2 postes à 16h00/35h00 (16,00/35^{ème}) soit 45,71 %, du 12 septembre au 19 octobre 2016 inclus et du 3 novembre au 16 décembre 2016 inclus.

SOCIAL :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à temps non complet, soit 3h00 le 15 juillet et 40h00 sur la durée de la mission du portage de repas à domicile du 1^{er} au 31 août 2016 inclus.

Tous ces emplois seront rémunérés au prorata du temps de travail, sur la base du 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321 (Échelle 3).

❖ **Renforts 2016 – Agents indisponibles**

Le Conseil Municipal, prend acte de l'ouverture des postes contractuels suivants :

ENTRETIEN

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à 10h00/35h00 (10,00/35^{ème}) soit 28,57%, à compter du 1^{er} juin 2016 et pendant la durée d'absence de l'agent indisponible ;

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à 17h30/35h00 (17,50/35^{ème}) soit 50%, à compter du 19 juin 2016 et pendant la durée d'absence de l'agent indisponible.

ADMINISTRATIF

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{nde} classe à temps complet, du 1^{er} juillet au 12 août 2016 inclus.

PETITE ENFANCE

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à 10h00/35h00 (10,00/35^{ème}) soit 28,57 %, du 26 juillet au 2 septembre 2016 inclus.

Tous ces emplois sont rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321 (Echelle 3).

❖ **Apprentissage – Service Petite Enfance**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 juillet 2016, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer le poste d'apprentissage suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Petite Enfance	1	Baccalauréat Professionnel (Niveau IV) Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) – option « en structures »	3 ans

et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à conclure avec le Centre de Formation d'Apprentissage. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

❖ **Travailleurs handicapés – Déclaration annuelle 2015**

Le Conseil Municipal a pris acte que la Commune de Cébazat satisfait au taux d'emploi de 6 % en faveur des personnes handicapées et assimilées et qu'en conséquence, aucune contribution annuelle ne doit être versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

❖ **Recensement de la population 2017**

Le Conseil Municipal a autorisé, À L'UNANIMITÉ, le recrutement de 2 coordonnateurs communaux adjoints et le recrutement de 20 à 25 agents recenseurs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

FINANCES

❖ **Extension du Parc Logistique – Vente de terrains à l'EPF-Smaf**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est prononcé favorablement sur la vente à l'EPF-Smaf pour le compte de Clermont-Communauté, de parcelles communales, d'une superficie totale de 36 072 m², au prix de 360 720 €, en vue du projet d'extension du Parc Logistique.

❖ **Subventions 2016**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a proposé d'annuler l'attribution de la subvention de 240 € à Cébazat Sports suite à l'arrêt de son abonnement Internet et d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € à l'Association « Les P'tits Cébazous ».

❖ Budgets supplémentaires 2016

Le Conseil Municipal a adopté les budgets supplémentaires 2016 comme suit :

- À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique et par procuration M. DELIGNE Philippe), pour le budget principal. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 309 906,95 € et en section d'investissement à 4 381 158,95 € ;
- À L'UNANIMITÉ, pour le budget annexe de l'Assainissement. Il s'équilibre en section d'exploitation à 44 611,21 € et en section d'investissement à 997 203,64 €.

INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS

❖ Transfert de la compétence Tourisme à Clermont Communauté

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 juillet 2016, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le transfert de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de Tourisme » à Clermont Communauté.

❖ Transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine – Transfert de compétences

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes Albane PELESE, Sylviane LAVAUD, Brigitte MOULY, Elisabeth GANNE et Marie-Thérèse FOURNIER) de transférer les compétences suivantes à Clermont Communauté :

- En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - Actions de développement économique ;
 - Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ;
 - Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du Code de l'Éducation ;
 - Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ; et après avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières ;
 - Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement.
- En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
 - Programme Local de l'Habitat ;
 - Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.
- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
 - Assainissement et eau ;
 - Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires ;
 - Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;

- Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie ;
- Contribution à la transition énergétique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Défense Extérieure contre l'Incendie.

La prise d'effet de ces compétences pour Clermont Communauté est fixée au 1^{er} janvier 2017.

❖ **Adhésion de la Commune aux services communs de Clermont Communauté – Commande publique, juridique et systèmes d'information**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 juillet 2016, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'adhésion de la Ville aux services communs de Clermont Communauté, comme suit :

- ✓ Service commun Commande Publique :
 - socle 1 dit d'intérêt général sur « la performance collective de l'achat » ;
 - socle 2 « assistance personnalisée » ;
 - socle 4 « formation interne ».
- ✓ Service commun Affaires Juridiques :
 - socle 1 dit d'intérêt général, « information juridique non personnalisée » ;
 - socle 2 « conseil juridique spécifique personnalisé ».
- ✓ Service commun Direction des Systèmes d'Information :
 - socle 5 « système d'information géographique ».

❖ **SEMERAP : Comptes rendus 2015 – Service Assainissement**

Acte a été donné de la communication des comptes rendus techniques et financiers 2015, relatifs au contrat de délégation confié à la SEMERAP pour la gestion du service assainissement.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.